

**OFFICE DU BACCALAUREAT**

B.P. 5005 – DAKAR – FANN - Sénégal

Serveur Vocal : 628 05 59

Téléfax (221) 33 864 67 39 - Tél. : 33 824 95 92 - 33 824 65 81

Epreuve du 1^{er} Groupe**ETUDE DE CAS****DOSSIER N° 1 : BUDGET DE TRESORERIE**

Le Directeur Administratif et Financier de la société TOXIKO a déjà établi les budgets d'exploitation globaux des deux derniers bimestres de l'exercice 2009. Dans le but d'améliorer son système de gestion prévisionnelle, il vous demande d'établir le budget de trésorerie en tenant compte des renseignements suivants :

1°- Ventes de produits (en unités)

- * Septembre : 5 000 ;
- * Octobre : 5000 ;
- * Novembre : 6 200 ;
- * Décembre : 6 200 ;
- Le prix de vente unitaire hors taxe est fixé à 5 000 F ;
- Les clients règlent en moyenne comme suit :
 - 35% au comptant ;
 - 35% à 30 jours ;
 - 30% à 60 jours.
- Les charges relatives à la vente et perçues par les représentants non salariés (commission) s'élèvent à 1,5% du chiffre d'affaire HT. Le règlement de ces commissions s'effectue le mois suivant. Pour le mois d'Août, la commission représentait 360 000 F TTC et sera réglée en septembre.

2° - Achats de matières

- L'activité de production de l'entreprise est régulière sur l'ensemble de la période. Les achats mensuels s'élèvent à 4 500 unités ;
- Les règlements aux fournisseurs s'effectuent comme suit :
 - 30% au comptant ;
 - 30% à 30 jours ;
 - 40% à 60 jours.
- Le prix d'achat unitaire HT est fixé à 2 500 F.

3°- Opérations d'investissement

- Investissement en matériel de production : livraison envisagée pour le mois d'Octobre pour une valeur hors TVA récupérable de 11 000 000. Les modalités de règlement prévues sont :
 - 55% à la livraison ;
 - le reste en 2 versements égaux pour les mois de Novembre et Décembre.

4° -Opération de financement

Le remboursement d'une partie de l'emprunt serait de 3 580 000 en Septembre et 1 500 000 en Novembre.

5° -Autres opérations

- la rémunération du personnel est estimée mensuellement à 2 570 000 et les charges sociales estimées à 150 000 par mois ;
- Les salaires sont réglés le mois même et le paiement des charges sociales s'effectue le mois suivant. Les charges sociales du mois d'Août s'élevaient à 140 000 et seront réglées en Septembre ;
- Les dettes fournisseurs inscrites au bilan seront réglées en partie à raison :
 - de 3 660 000 pour Septembre ;
 - et de 3 444 000 pour Octobre.
- Les créances clients inscrites au bilan seront versées pour 55% en Septembre et le reste en Octobre ;
- Les charges administratives (300 000 HT par mois) sont réglées dans le mois même où elles sont consommées ;
- Les dettes envers les associés (dividendes) seront payées en Septembre ;
- Toutes les autres charges d'exploitation s'élèveraient mensuellement à 3 000 000 HT dont 900 000 d'amortissement. Les charges décaissables seront réglées le même mois ;
- Le taux de TVA est égal à 18 % ;
- Les effets à payer figurant au bilan seront payables la moitié en Septembre et le reste en Octobre ;
- Le portefeuille d'effets à recevoir comprend trois effets :
 - Effet n°1: nominal 1 000 000, échéance le 25 Septembre ;
 - Effet n°2: nominal 2 340 000, échéance le 20 Octobre ;
 - Effet n°3: nominal le reste, échéance le 15 Novembre.
- Un prêt de 450 000 sera accordé à un employé en Septembre ;
- Un emprunt de 15 200 000 sera obtenu en Octobre.

Bilan au 01 Septembre 2009.

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	46 545 000	Capital Social	60 000 000
Stocks	35 120 000	Réserves	12 540 000
Clients comptes rattachés	5 500 000	Emprunt	12 700 000
Clients effets à recevoir	4 880 000	Fournisseurs dettes en compte	7 104 000
Crédit de TVA	355 000	Fournisseurs effets à payer	5 000 000
Banque	8 200 000	Personnel	2 900 000
Caisse	3 400 000	Associé Dividende à Payer	3 756 000
TOTAL	104 000 000	TOTAL	104 000 000

TRAVAIL A FAIRE

1. Etablir le budget des achats, des ventes et de TVA.
2. Présenter le budget des encaissements.
3. Présenter le budget des décaissements.
4. Présenter le budget de trésorerie.

DOSSIER N° 2 : COMPTABILITE ANALYTIQUE

L'entreprise "AB" fabrique des produits P1 et P2 à partir des matières A, B et C.

Le processus de production se résume comme suit :

Atelier 1 : Transformation de la matière A pour donner un produit semi-fini PSF et des déchets dont le poids représente 20% du poids de la production sortie de l'atelier ;

Atelier 2 : Fabrication des produits P à partir des produits semi-finis et des matières B et C ;

Atelier 3 : Traitement des déchets obtenus dans l'atelier A avant leur commercialisation ;

Atelier 4 : Conditionnement des produits P vendus dans des sachets de 5 unités avant leur livraison.

L'entreprise "AB" qui utilise l'Imputation Rationnelle pour le calcul des coûts et résultats vous fournit les informations ci-après relatives au mois de mars 2008 :

1° -Etat des stocks au 01/03 :

Stocks	Quantités	Valeurs	
		en I. R.	en C. C.
Matière A	14 000 kg	19 700 000 F	19 950 000 F
Matière B	12 000 kg	16 200 000 F	16 650 000 F
Matière C	15 000 kg	17 000 000 F	17 500 000 F
Sachets vides	200 sachets	240 000 F	295 000 F
Produits semi-finis SF	5 000 unités	20 800 000 F	20 950 000 F
Produits P1	4 000 unités	52 150 000 F	50 500 000 F
Produits P2	3 000 unités	33 250 000 F	31 600 000 F

2° -Achats du mois :

- Matière A : 15 000 kg à 1 000 F le kg ;
- Matière B : 18 000 kg à 900 F le kg ;
- Matière C : 20 000 kg à 700 F le kg ;
- Sachets vides : 3 000 sachets à 400 F l'un.

3° -Charges directes

- Consommation de matière A : 24 000 kg ;
- Consommation de matière B : 2 kg pour 1 unité de P1 et 3 kg pour 1 unité de P2 ;
- Consommation de matière C : 4 kg pour 1 unité de P1 et 1 kg pour 1 unité de P2 ;
- Consommation de produit semi- finis 11 000 unités dont 5 000 unités pour P2
- Consommation de Sachets vides : à déterminer ;
- MOD Atelier 1 : 4 000 H à 1 500 F l'heure ;
- MOD Atelier 2 : 7 000 H à 2 500 F l'heure dont 4 500 H pour P1 ;
- MOD Atelier 3 : 800 H à 2 000 F l'heure ;
- MOD Atelier 4 : 6 300 H à 1 800 F l'heure à répartir au prorata des quantités conditionnées.

4° -Production

- Produits semi-finis PSF = 15 000 unités ;
- Produits P1 : 6 000 unités ;
- Produits P2 : 5 000 unités.

5° -Ventes

- Produits P1 : 8 000 unités à 80 000 F le sacchet ;
- Produits P2 : 6 000 unités à 65 000 F le sacchet ;
- Déchets : tous vendus à 1 500 F le kg.

6° -Charges indirectes

Libellés	Approvis.	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Distribution
Totaux Secondaires	11 200 000	13 200 000	10 200 000	2 600 000	8 800 000	10 670 000
dont CF	6 000 000	8 000 000	5 000 000	1 000 000	4 000 000	7 000 000
CIR	0,9	1,1	1,2	0,8	0,9	0,8
Unité d'œuvre	kg de matière achetée	H MOD	H MOD	kg de déchet traité	Sac conditionné	10 000 F de ventes

7° -Stocks au 31/03 valorisés au coût complet

- Matière A : 4 900 kg pour 6 447 600 F ;
- Matière B : 3 000 kg pour 3 654 000 F ;
- Matière C : 6 000 kg pour 6 111 000 F ;
- Sachets vides : 400 sachets pour 187 400 F ;
- Produits semi-finis PSF : 9 000 unités pour 31 362 000 F ;
- Produits P1 : 2 000 unités pour 24 800 000 F ;
- Produits P2 : 2 000 unités pour 18 900 000 F.

TRAVAIL A FAIRE

1. Achever le tableau de répartition (CUO à arrondir éventuellement au franc inférieur).
2. Présenter sous forme de tableau le calcul :
 - des coûts d'achat et les CIP ;
 - des coûts de production et les CIP ;
 - des prix de revient et des résultats analytiques.
3. Présenter le tableau de concordance et le compte de résultat simplifié sachant que :
 - 1 200 000 F de charges supplétives ont été prises en compte dans le calcul des coûts ;
 - 2 000 000 F de charges n'ont pas été incorporées aux coûts ;
 - les produits divers ont été de 3 800 000 F ;
 - les stocks sont valorisés en coûts complets.

DOSSIER N° 3 : COMPTABILITE DES SOCIETES

01/02/06 : Constitution d'une Société Anonyme SAXRE au capital réparti entre trois actionnaires :

- Alpha souscrit en nature par le biais de son fonds de commerce et détient 40% ;
- Béta souscrit en numéraire et détient 50% ;
- Gamma souscrit en numéraire et détient 10%.

A. Pour sa libération, Alpha apporte sa situation active et passive représentée par le bilan suivant :

Actif	Montant	Passif	Montant
Frais établissement	1 000 000	Capital Personnel	75 000 000
Terrain	50 000 000	Résultat Net	- 5 000 000
Titres de participation (1)	18 000 000	Emprunt	15 000 000
Marchandises	12 000 000	Provisions pour pertes et charges	10 000 000
Clients	7 500 000	Fournisseurs	2 000 000
Clients, effets à recevoir	4 500 000	Organismes sociaux	3 000 000
Banque	6 500 000		
Caisse	500 000		
TOTAL	100 000 000	TOTAL	100 000 000

(1) : Titres Delta détenus au moment de sa constitution.

Extrait des capitaux propres de Delta au 01/02/06.

Capital social (parts sociales de 5 000 F)	54 000 000
Réserves légales	10 800 000
Réserves facultatives	10 000 000
Report à nouveau créditeur	800 000

La SA SAXRE reprend le patrimoine de Alpha dans les conditions suivantes :

- Titres de participation à leur valeur réelle correspond à la valeur mathématique comptable ex-coupon ;
- Marchandises pour 11 500 000 F ;
- Trésorerie non reprise ;
- Fonds commercial pour 1 300 000 F ;
- Provisions pour pertes et charges devenues sans objet ;
- Autres éléments repris à leur valeur du bilan à l'exception de l'actif fictif.

B. La libération du numéraire au minimum légal mais les versements effectués chez le notaire sont :

Actionnaires	Montant de versement
Beta	25 000 000
Gamma	20 000 000

C. La valeur nominale de l'action SAXRE est de 10 000 F.

1^{er} TRAVAIL A FAIRE

- 1.1. Au regard des comptes du bilan de Alpha, préciser la nature de la structure.
- 1.2. Sachant que les dispositions légales sont respectées en matière de valeur titre, préciser la forme juridique de la société commerciale DELTA.
- 1.3. Beta est-il un actionnaire majoritaire au sein de la SA SAXRE ?
- 1.4. Quelle analyse peut-on faire de la réserve légale de Delta ?

2^{ème} TRAVAIL A FAIRE

- 2.1. Calculer l'apport de Alpha de deux manières différentes.
- 2.2. Retrouver le montant du capital social de la SA SAXRE et le nombre d'actions.
- 2.3. Ecritures dans le journal de la SA SAXRE :
 - 2.3.1. concernant la souscription des apports ;
 - 2.3.2. concernant la libération de l'apport en nature ;
 - 2.3.3. concernant la libération du numéraire ;
 - 2.3.4. concernant la régularisation du capital.
- 2.4. Présenter le bilan de constitution de SA SAXRE au 1/02/06.
- 2.5. Appel et libération des 2^{ème} et 3^{ème} quart à la date du 01/05/06 par virement bancaire et Beta se libère totalement. Ecritures correspondantes.
- 2.6. Appel et libération du 4^{ème} quart à la date de 01/10/06. Ecritures correspondantes.
- 2.7. Au 31/12/06, le résultat net correspond à une perte de 10 000 000 F et l'Assemblée Générale Ordinaire décide un report à nouveau. Ecriture correspondante.

NB : Les libérations sont faites par virement bancaire

3^{ème} TRAVAIL A FAIRE

31/12/07, le bénéfice net de la SA SAXRE est de X à répartir comme suit sur décision de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires :

- dotation à la réserve légale au taux de 10% ;
- attribution d'un intérêt statutaire au taux de 5% ;
- dotation d'une réserve facultative pour 7 000 000 F ;
- attribution d'un superdividende de 500 F par action ;
- report à nouveau nul.

- 3.1. Présenter le tableau de répartition du bénéfice
- 3.2. Passer les écritures découlant de la répartition

NB : Abstraction est faite de toutes incidences fiscales dans le sujet

DOSSIER N°4 : AMORTISSEMENTS

Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2008 de la Société « GESREX » :

202	Charges Immobilisées	6 600 000	
241	Matériel d'exploitation	23 100 000	
2841	Amortissements des Mat. d'exploitation		7 665 625
151	Amortissements dérogatoires		3 635 000

Données d'inventaires :

Charges Immobilisées : engagées il y a 3 ans, elles sont à répartir sur 5 ans.

Le matériel d'exploitation comprend :

- une machine A acquise le 22/09/2004 à une valeur d'origine 9 000 000 HTVA déductible ; système linéaire ; DUP = 6 ans ; DMS = 01/10/2004 ;
- une machine B acquise 16 638 000 dont TVA déductible le 12/05/2006 ; date de mise en service 01/06/2006 et amortissable sur 8 ans, bénéficie de l'amortissement dégressif tandis que l'amortissement économiquement justifié est linéaire.

La machine B a été cédée le 01/04/2008 pour une valeur de 12 000 000 F par banque

TRAVAIL A FAIRE

1. Dresser le tableau pour la machine B arrêté à la date de cession en mettant en évidence :
 - le plan d'amortissement fiscalement autorisé ;
 - le plan d'amortissement économiquement justifié ;
 - les régularisations annuelles à opérer.
2. Passer les écritures de régularisation au 31/12/2008.